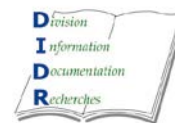


AZERBAÏDJAN



Note

19 août 2014



Le Front populaire et le Parti social-démocrate

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)

[cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

1. Les partis politiques

1.1. Le cadre normatif

Le cadre juridique des partis politiques est décrit à la loi dite « *Law on political parties of the Republic of Azerbaijan* », adoptée le 3 juin 1992¹. Ces dispositions ont été complétées par les dispositions du Code électoral (entré en vigueur en mai 2003).

L'article 1^{er} de la dite loi définit un « parti politique » : « *association de ressortissants azéris, qui partagent des idées politiques communes, et, a souhaité participer à la vie politique du pays* »². L'article 14 précise que les partis politiques ont l'obligation de procéder à l'enregistrement du parti auprès de l'autorité publique compétente (exécutif) pour obtenir la personnalité juridique. Cet enregistrement peut être refusé, et chaque modification de la Charte constitutive du parti doit être soumise à l'autorité en charge de l'enregistrement.

Les partis politiques ne peuvent pas recevoir de financements étrangers. Cette interdiction est applicable aux personnes physiques et morales. Les capacités de financement d'un parti sont également circonscrites par l'interdiction de recevoir toute valeur pécuniaire d'entreprises privées ayant un lien avec une collectivité, des organisations religieuses, ou de donneur anonyme³.

En outre, un amendement apporté au Code pénal, entré en vigueur en janvier 2013, dispose qu'une personne impliquée dans une réunion ou un rassemblement interdit par la loi est puni de 2 ans d'emprisonnement (article 169). La peine est alourdie à 3 ans d'emprisonnement (article 233) en cas d'organisation ou de participation à des activités qui constituent une désobéissance aux forces de l'ordre ou cause un trouble à l'activité courante du trafic routier, des affaires ou des entreprises⁴.

1.2. Les partis politiques d'opposition

1. 2. 1. Le parti Social-démocrate d'Azerbaïdjan (SDPA)

Ce parti a été fondé en décembre par d'anciens membres du Front populaire⁵ : Araz et Zardusht Alizade (fondateur du Front populaire azéri), rejoints par Leyla Yunus⁶ (elle quittera le parti en 1991 pour fonder le parti démocratique indépendant d'Azerbaïdjan). La scission trouve son origine dans les désaccords avec la politique et la personnalité du leader du Front, Elchibey⁷.

Lors de l'élection présidentielle de 1991, Zardusht Alizade s'est porté candidat face à une figure du parti communiste, Ayaz Mutalibov. Sous sa présidence, le Parlement comptait un représentant SDPA : Ayaz Alizade⁸. Finalement, il a renoncé à se présenter au scrutin, en raison de la non-conformité du processus électoral au droit positif pertinent⁹.

¹ Loi sur les partis politiques de la République d'Azerbaïdjan, adoptée le 03/06/1992

² *Ibid.*, article 1

³ ALIEVA Leila, *Political Party Regulation in the Republic of Azerbaijan*, Center for National and International Studies, 01/2012

⁴ Amnesty International, *Downward spiral : continuing crackdown on freedoms in Azerbaijan*, 2013

⁵ SAGAR D.J., *Political parties of the world*, Londres, John Harper Publishing 2009, 7^{ème} édition, p. 719

⁶ BABAK Vladimir, VAISMAN Demian, WASSERMAN Aryeh, *Political organization in Central Asia and Azerbaijan*, Frank Cass Publishers, 2004, Londres, p. 229

⁷ *Ibid.*

⁸ European Forum for Democracy and Solidarity, «Azerbaijan – Social Democratic Parties », Plateforme de coopération des sociaux-démocrates. (Mise à jour mi-juillet 2014)

⁹ BABAK, VAISMAN, WASSERMAN, *op. cit.*

Au début des années 2000, les luttes internes¹⁰ (entre les frères Alizade) ont fait obstacle à la participation du parti aux élections présidentielles de 2003¹¹ ; les dirigeants du parti ont boycotté le scrutin¹². L'ancien Président de la République azérie, Ayaz Mutalibov rejoint le SDPA ; il a été élu co-président du parti¹³. Lors des élections présidentielles d'octobre 2013, le parti social-démocrate a présenté un candidat : Araz Alizade¹⁴. Le parti a le statut d'observateur au sein de l'International socialiste¹⁵.

Issu du Front populaire, le SDPA est proche de l'idéologie défendue par celui-ci. Avec le Musavat, ces partis constituent la principale force d'opposition¹⁶.

1. 2. 2. Le Front populaire d'Azerbaïdjan

Le Front populaire a été fondé en 1989 à l'initiative d'Abulfaz Elchibey. Ce parti s'est opposé au pouvoir en place d'obédience communiste, en adoptant une ligne pro-turque et, en soutenant l'annexion des zones où résidaient des Azéris au nord de l'Iran¹⁷.

Le parti a contesté les résultats des élections législatives de 1990, 1995, 2000, 2005 et 2010¹⁸. Il a également contesté le résultat de la première élection présidentielle au suffrage universel direct en septembre 1991. Après la démission du président élu Mutalibov, il a remporté l'élection de juin 1992 (59.4% des voix). Il a perdu les élections de juin 1993 face à Heydar Aliyev (New Azerbaijan Party « YAP »)¹⁹. Figure de l'opposition au gouvernement d'Aliyev, le Front populaire a fait l'objet de pratiques répressives dont la rafle à son siège à Bakou et l'arrestation de 100 militants et sympathisants du parti pour « *résistance aux forces de l'ordre* »²⁰. Au printemps 1995, un député du Front, élu au Parlement, s'est vu retirer son immunité, et a été accusé d'organiser un groupe armé dans la région de Nakhichevan²¹.

En 1995, les arrestations d'opposants politiques se sont accrues : Tofiq Quasimov, ministre des Affaires étrangères lorsque le Front populaire était au pouvoir entre 1992 et 1993, a été arrêté le 19 septembre 1995 pour « aide, assistance idéologique » à des manifestations, il aurait prononcé un discours hostile à la politique du pouvoir sur le traitement des partis d'opposition²², son implication dans le coup d'Etat de 1995 a également constitué un des motifs de son arrestation.

En 2005, les partis d'opposition se sont rassemblés pour constituer une coalition « *Azadlyg* » (Liberté)²³. « *Sept dirigeants de l'opposition ont été arrêtés à la suite des élections de 2003 dont l'un était membre du Front populaire* »²⁴. Après des condamnations de deux à cinq ans d'emprisonnement, ils ont été amnistiés²⁵. Enfin, des partisans de l'opposition ont été harcelés, licenciés et détenus pour des raisons politiques²⁶.

¹⁰ European Forum for Democracy and Solidarity, art. cit.

¹¹ SAGAR D.J., *op. cit.*

¹² *Ibid.*

¹³ European Forum for Democracy and Solidarity, art. cit.

¹⁴ Radio Free Europe Radio Liberty, « Ten Candidates Registered For Azerbaijani Presidential Election », 17/09/2013

¹⁵ SAGAR D.J., *op. cit.*

¹⁶ ALMAN MIR Ismail, « Azerbaijan's Oldest Opposition Party Fragments », *Eurasia Daily Monitor*, 01/02/2011

¹⁷ SAGAR D.J., *op. cit.*

¹⁸ LINKS, *Azerbaijan Popular Front Party*, commonspace.eu, 2010

¹⁹ SAGAR D.J., *op. cit.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² Human Rights Watch, *Human Rights Watch World Report 1996 – Azerbaijan*, 01/01/1996

²³ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Azerbaïdjan : information sur le traitement des personnes affiliées au Parti du front populaire*, 10/02/2006

²⁴ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, art. cit.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

Le 5 février 2011, un membre du parti, Jabbar Savalan, a été arrêté à proximité de Bakou, alors qu'il revenait d'un meeting. La veille, il avait posté un article sur Facebook qui encourageait à suivre la dynamique révolutionnaire dans le monde arabe²⁷. Il a été condamné en mai 2011 à deux ans et demi d'emprisonnement pour possession de drogues, malgré un bilan sanguin négatif et l'absence d'enquête²⁸. A la suite d'une mobilisation internationale, il est libéré en décembre 2011 et obtient « *le pardon présidentiel* »²⁹.

En 2011, plusieurs militants du Front populaire azéris ont été présentés devant le tribunal de Bakou: il s'agit de Sahib Karimov, Arif Alishli, Babek Hasanov et Zulfuqar Eyvazli. Ils étaient accusés de violation de l'ordre public, résistance et utilisation de la force contre les représentants de l'Etat³⁰. Jugés coupables, les quantum de peines se situent entre 18 mois, et 3 ans d'emprisonnement pour Alif Alishli. En contrepartie de la renonciation à son militantisme, Zulfuqar Eyvazli a reçu la certitude d'être libéré. Il aurait répondu : « *Je suis prêt à rester 20 ans en prison mais je ne pourrais jamais agir contre mes compagnons* »³¹.

2. Les arrestations des militants politiques

En mars 1995, le coup d'Etat avorté a donné l'occasion de nouvelles arrestations pour des raisons politiques : l'ancien ministre et leader de l'opposition, **Tofiq Quasimov** (*supra*), a été arrêté en raison de sa collaboration présumée avec les forces spéciales de la police (« *OMON* »)³² à l'origine du coup d'Etat. Il semble avoir subi de mauvais traitements au regard de son état physique et mental lors de sa libération, en février 1996³³ : « *bien qu'il puisse reconnaître sa famille, il était incapable de se tenir debout, de s'asseoir ou manger et, recevait à un traitement médical à domicile* »³⁴.

En 2000, le nombre de prisonniers politiques est estimé à 700 sur l'ensemble du territoire azérbaidjanais³⁵.

En juillet 2013, un militant de la branche Jeunesse du Front populaire, Dashgin Melikov est condamné à deux ans et demi d'emprisonnement pour possession de drogues, alors que ce dernier est asthmatique. Dans le cadre de son activité militante, il était l'auteur d'articles satiriques sur le président Aliyev et sa famille. Ses productions étaient publiées sur une page Facebook dédiée à ce type de travaux. Lors de son arrestation, son avocat a affirmé qu'il avait été interrogé sur ses activités politiques, il semble que les autorités l'ont forcé à supprimer la page Facebook concernée³⁶. En octobre, il a publié une lettre dans laquelle il a exprimé son soutien au président Aliyev pour les prochaines élections et a demandé sa démission du Front populaire. En outre, il demande à ne pas être considéré comme un prisonnier politique. En contrepartie, son père a affirmé qu'une libération lui a été promise.

Au printemps 2014, l'avocate et femme politique, Leyla Yunus, a été arrêtée à l'aéroport de Bakou avec son mari. Elle est reconnue pour être une figure importante de l'opposition au régime, en tant qu'ancienne militante du Front populaire et du Parti

²⁷ Institute for War and Peace Reporting, *Calls for release of Azeri Facebook activist*, 15/02/2011

²⁸ Amnesty International, « Jailed for Organizing a Protest on Facebook », 2011

²⁹ SUBHERWAL Bryna, « Jabbar Savalan Freed! », *Amnesty International USA*, 27/11/2011

³⁰ Radio Free Europe Radio Liberty, « Trial of Six Azerbaijani Opposition activists continues », 05/08/2011

³¹ Radio Free Europe Radio Liberty, « Six Azerbaijani oppositionists jailed over April Protest », 25/08/2011

³² ZEYNALOV Fazil, *Azerbaïdjan : Au carrefour de l'Eurasie – le destin tumultueux d'une Nation face aux rivalités des grandes puissances*, Paris, L'Harmattan, 2013

³³ Amnesty international, 03/1996, art. cit.

³⁴ *Ibid*

³⁵ ABDULLAYEVA Arzu, « Political prisoners : Are they in Azerbaijan », *Eurasianet*, 19/07/2000

³⁶ Amnesty international, 2013, *op. cit.*

social-démocrate d'Azerbaïdjan et en tant que fondatrice de l'organisation non-gouvernementale appelé Institut pour la paix et la démocratie³⁷. Elle s'est spécialisée dans la défense des prisonniers politiques. Son engagement a également été reconnu en France, où elle a été décorée de la Légion d'Honneur, et en Allemagne³⁸. Lors de son arrestation, son passeport a été confisqué, son domicile et son bureau ont été perquisitionnés³⁹, elle a été soumise à un interrogatoire pendant 6 heures⁴⁰. Actuellement, elle est en attente de son procès : elle est inculpée pour trahison envers l'Etat (article 274 du Code pénal), fraude (article 178 dudit code), évasion fiscale (article 213), commerce illégal (article 192) et contrefaçon (article 320)⁴¹.

Bibliographie

[Consultation des sites web en juillet-août 2014]

Ouvrages

ALIEVA Leila, *Political Party Regulation in the Republic of Azerbaijan*, Center for National and International Studies, 01/2012

BABAK Vladimir, VAISMAN Demian, WASSERMAN Aryeh, *Political organization in Central Asia and Azerbaijan*, Frank Cass Publishers, 2004, Londres, p. 229

SAGAR D.J., *Political parties of the world*, Londres, John Harper Publishing 2009, 7ème édition, p. 719

ZEYNALOV Fazil, *Azerbaïdjan : Au carrefour de l'Eurasie – le destin tumultueux d'une Nation face aux rivalités des grandes puissances*, Paris, L'Harmattan, 2013

Rapports

Amnesty International, *Azerbaijan, the case of Tofiq Qasimov - an update*, Londres, 03/1996, <https://www.amnesty.org/fr/library/asset/EUR55/007/1996/en/04bd6257-eb0f-11dd-aad1-ed57e7e5470b/eur550071996en.pdf>

Amnesty International, *Downward spiral: continuing crackdown on freedoms in Azerbaijan*, 2013, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR55/010/2013/en>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Azerbaijan : information sur le traitement des personnes affiliées au Parti du front populaire*, 10/02/2006, <http://www.refworld.org/docid/45f146ed7.html>

Human Rights Watch, *Human Rights Watch World Report 1996 – Azerbaijan*, 01/01/1996 http://www.hrw.org/reports/1996/WR96/Helsinki-03.htm#P215_41426

Institute for War and Peace Reporting, *Calls for release of Azeri Facebook activist*, 15/02/2011, <http://iwpr.net/report-news/calls-release-azeri-facebook-activist>

³⁷ GEYBULLAYEVA Arzu, « Azerbaijan: Treason and other charades », *Aljazeera*, 30/04/2014

³⁸ *Ibid.*

³⁹ BBC News Europe, « Azerbaijan's Leyla Yunus, human rights defender, held », 29/04/2014

⁴⁰ Human Rights House Foundation, « UPDATED: Azerbaijan authorities detain Leyla Yunus and Arif Yunus », 04/08/2014

⁴¹ *Ibid.*

LINKS, *Azerbaijan Popular Front Party*, commonspace.eu, 2010

http://commonspace.eu/user_upload/karabakh/28_Azerbaijan_Popular_Front.pdf

Textes juridiques

Droit international :

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Résolutions 1359 (2004), 1457 (2005), 1900 (2012) et la Recommandation 1711 (2005).

Droit interne :

Loi sur les partis politiques de la République d'Azerbaïdjan, adoptée le 03/06/1992 (version modifiée)

Articles 169, 178, 192, 213, 233, 274, 320 Code pénal

Médias

ABDULLAYEVA Arzu, « Political prisoners : Are they in Azerbaijan », *Eurasianet*, 19/07/2000,

<http://www.eurasianet.org/departments/civilsociety/articles/eav072000.shtml>

ALMAN MIR Ismail, « Azerbaijan's Oldest Opposition Party Fragments », *Eurasia Daily Monitor*, 01/02/2011,

[http://www.jamestown.org/single/?tx_ttnews\[tt_news\]=37442&no_cache=1#.U-SQTINPORQ](http://www.jamestown.org/single/?tx_ttnews[tt_news]=37442&no_cache=1#.U-SQTINPORQ)

Amnesty International, « Jailed for Organizing a Protest on Facebook », 2011

<http://www.amnestyusa.org/our-work/cases/azerbaijan-jabbar-savalan>

BBC News Europe, « Azerbaijan's Leyla Yunus, human rights defender, held », 29/04/2014, <http://www.bbc.com/news/world-europe-27202134>

GEYBULLAYEVA Arzu, « Azerbaijan: Treason and other charades », *Aljazeera*, 30/04/2014, <http://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2014/04/azerbaijan-treason-other-charad-201443071951458121.html>

Human Rights House Foundation, « UPDATED: Azerbaijan authorities detain Leyla Yunus and Arif Yunus », 04/08/2014

<http://humanrightshouse.org/Articles/20302.html>

Radio Free Europe Radio Liberty, « Trial of Six Azerbaijani Opposition activists continues », 05/08/2011

http://www.rferl.org/content/azerbaijan_opposition_activists_trial/24288347.html

Radio Free Europe Radio Liberty, « Six Azerbaijani oppositionists jailed over April Protest », 25/08/2011,

http://www.rferl.org/content/six_azerbaijani_oppositionists_jailed_over_april_protest/24308081.html

Radio Free Europe Radio Liberty, « Ten Candidates Registered For Azerbaijani Presidential Election », 17/09/2013, <http://www.rferl.org/content/azerbaijan-presidential-election-candidates/25109034.html>

Blog

SUBHERWAL Bryna, « Jabbar Savalan Freed! », *Amnesty International USA*, 27/11/2011, <http://blog.amnestyusa.org/iar/jabbar-savalan-freed/>

Autre

European Forum for Democracy and Solidarity, « Azerbaijan – Social Democratic Parties », Plateforme de coopération des sociaux-démocrates. (Mise à jour mi-juillet 2014), <http://www.europeanforum.net/country/azerbaijan>